



**Conseil de l'École de la FGSE**  
2021-2022  
Mercredi 6 octobre 2021  
Résumé du procès-verbal N°53

**Ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la séance du Conseil de l'École du 27 mai et de son résumé
3. Communications de la Directrice de l'École
4. Communications des représentants étudiants
5. Retour sur la rentrée académique
6. Préavis sur la nomination du Prof. Pietro de Anna, coordinateur du MSc en sciences de l'environnement
7. Préavis sur les modifications du règlement et du plan d'études (temps plein et temps partiel) du MSc en sciences de la Terre
8. Préavis sur les modifications du Mémento sur l'organisation et le déroulement des évaluations des cursus de Bachelor et Master de la FGSE
9. Divers

**3. Communications de la Directrice de l'École**

1) Bienvenue aux nouvelles et nouveaux membres du Conseil de l'École

2) Fonctionnement du Conseil de l'École

Le rôle principal du Conseil est de fonctionner comme comité scientifique du Bachelor et de veiller à la coordination entre les cursus en matière d'enseignement. Il a la tâche notamment de préavisier les règlements et les plans d'études.

3) Les chantiers à venir

Trois dossiers majeurs attendent l'École à brève échéance : 1) l'autoévaluation du Bachelor ; 2) une réflexion plus concertée sur les masters ; 3) la restructuration du Master en géographie.

4) Présentation des effectifs

Les effectifs du Bachelor sont en baisse avec 134 nouveaux étudiants contre 165 en 2020.

Pour le Master en géographie, l'orientation « Analyse spatiale et systèmes complexes » passe de 4 étudiants en 2020 à 8 cette année. L'orientation « Urbanisme durable et aménagement des territoires » passe de 14 à 28 étudiants. Les effectifs des orientations « Développement et environnement » et « Géomorphologie et aménagement des régions de montagne » ont diminué, passant de 9 à 2 étudiants pour la première et de 4 à 2 pour la seconde.

La nouvelle orientation du Master en sciences de l'environnement « Processus de la surface terrestre en environnements de montagne » accueille 7 étudiants, les deux autres orientations sont stables.

Le Master en fondements et pratiques de la durabilité reste très attractif avec 37 étudiants.

Le Master en études du tourisme accuse une baisse sévère passant de 14 à 7 étudiants. Les effectifs des deux cursus conjoints, Master en sciences de la Terre et Master en biogéosciences, sont stables

**4. Communications des représentants étudiants**

A la suite de la séance sur les échanges universitaires, les étudiants rapportent que certains d'entre eux estiment qu'elle arrive trop tard au vu de la charge de travail pour la constitution des dossiers. La Directrice de l'École souhaite donner le message qu'il ne faut pas se décourager.

**5. Retour sur la rentrée académique**

L'impression est plutôt positive, surtout compte-tenu des annonces tardives sur le protocole sanitaire. La motivation des étudiants à revenir sur site semble réelle. Il n'y a pas de problèmes majeurs à signaler.



## **6. Préavis sur la nomination du Prof. Pietro de Anna, coordinateur du MSc en sciences de l'environnement**

La désignation de Pietro de Anna est préavisée favorablement.

## **7. Préavis sur les modifications du règlement et du plan d'études (temps plein et temps partiel) du MSc en sciences de la Terre**

### *1. Historique*

L'idée de repenser le cursus a été évoquée lors du 20<sup>ème</sup> anniversaire du Master en 2019. Des discussions ont ensuite été menées au sein du comité de Direction de l'ELSTE, puis avec les étudiants et les enseignants. En mai 2020, un groupe de travail s'est formé pour élaborer la nouvelle structure avec pour but de réduire l'offre de cours qui était trop importante en comparaison des effectifs. La nouvelle structure a été présentée par des représentants du Master au Conseil de l'École le 3 décembre 2020. Le plan d'études a été approuvé par le groupe de travail le 21 mai 2021, puis par le comité de Direction de l'ELSTE le 7 juin 2021. La version finale a circulé une dernière fois auprès de tous les enseignants et étudiants de l'ELSTE. Les commentaires reçus sont majoritairement positifs.

### *2. Objectifs*

Les objectifs principaux avancés par le Comité de Direction sont les suivants : 1) réduire l'offre de cours ; 2) proposer un programme plus structuré, clair et attractif pour les étudiants ; 3) prendre en compte les enjeux sociétaux et environnementaux auxquels la société doit faire face ; 4) prendre en compte et capitaliser sur les points forts de l'ELSTE ; 5) proposer un PE compétitif et attractif pour les 10 prochaines années ; 6) présenter une version moderne et transdisciplinaire des sciences de la Terre, avec un focus important sur la recherche, la société et l'industrie.

### *3. Préavis sur le plan d'études (temps plein et temps partiel)*

Depuis la présentation au Conseil de l'École en décembre 2020, le Comité de Direction de l'ELSTE a légèrement fait évoluer la structure : le module « Mise à niveau et excursion » est passé de 2 ECTS à 3 ECTS. L'excursion initialement prévue avant le début du 1<sup>er</sup> semestre aura finalement lieu au début du semestre. Cela se justifie pour des questions d'organisation des étudiants. Conséquence du point précédent : le cours de Base est passé de 8 ECTS à 7 ECTS.

### *4. Règlement du Master*

La nouvelle structure du plan d'études est répercutée dans le règlement (art. 11, al. 5 et 6 ; art. 15, al. 5). L'article 9 « Conditions d'admission suite à un échec définitif » est supprimé car cette disposition est devenue caduque à l'UNIL et a été retirée de l'ensemble des règlements d'études. La fin de l'alinéa 2 de l'article 14 « Condition de réussite des évaluations » qui évoque la possibilité d'avoir des évaluations du type acquis/non acquis est retirée car de telles évaluations ne sont plus prévues dans le cadre du nouveau plan d'études.

*Les modifications du plan d'études et du règlement sont préavisées favorablement.*

## **8. Préavis sur les modifications du Mémento sur l'organisation et le déroulement des évaluations des cursus de Bachelor et Master de la FGSE**

La principale modification est consécutive à la décision rendue par la Direction de l'UNIL à un recours dans laquelle elle rappelle que le 0 n'est pas une note et ne peut en aucun cas contribuer à une moyenne. Il est donc dans tous les cas éliminatoire. Si un plagiat est détecté, un échec au module sera imputé au travail concerné puis au module. Le plagiat ne se compense pas. En revanche, les notes suffisantes obtenues aux autres travaux sont conservées.

La deuxième modification d'importance concerne la signature des procès-verbaux des validations (pratiques ou contrôles continus) organisées par plusieurs enseignants. Le Mémento précise que seule la signature de l'enseignant responsable est requise.

*Les modifications du Mémento sont préavisées favorablement.*

## **9. Divers**

Pas de divers.

La prochaine séance est agendée au jeudi 2 décembre.